



TRANSMISSION D'ACTES D'ETAT CIVIL DU COSTA RICA EN SUISSE

Tous les actes doivent être présentés en original et doivent datés de moins de 6 mois. Au Costa Rica, le *Tribunal Supremo de Elecciones* est le responsable de l'Office d'état-civil (*Registro Civil*). **Tous les actes doivent être apostillés par le Ministère des Relations Extérieures (Casa Amarilla) du Costa Rica.** La transmission des actes en Suisse est normalement un service gratuit. Cependant, en fonction de la nationalité de la mère, du père ou du conjoint, d'autres vérifications d'actes peuvent être requises et engendrer des coûts supplémentaires.

Naissance d'un enfant de parents mariés

- Certificat de naissance.

Naissance d'un enfant de parents non-mariés

- Certificat de naissance.
- Certificat de déclaration de naissance (ce document est émis par l'hôpital ou la clinique où a lieu la naissance et est signé par la mère et le père biologique).

De la mère ou du père étranger:

- Certificat de naissance.
- Certificat d'état-civil au moment de la naissance de l'enfant.
- Si le partenaire est divorcé ou veuf : acte de mariage du mariage précédent avec la note marginale du divorce, plus la sentence ferme du divorce / l'acte de décès.
- Déclaration de domicile au moment de la naissance de l'enfant (declaración jurada de domicilio).
- Copie du passeport.

Mariage au Costa Rica

- Certificat de mariage.

Du conjoint étranger:

- Certificat de naissance.
- Certificat d'état civil avant le mariage (si la personne n'a pas demandé de certificat d'état-civil avant de se marier, il doit établir une déclaration personnelle de célibat et de domicile sous serment auprès d'un notaire public mentionnant l'adresse de domicile, l'état civil avant le mariage et les noms complets de ses parents).
- Si le/la conjoint/e est divorcé/e ou veuf/ve : acte de mariage du mariage précédent avec la note marginale du divorce, plus la sentence ferme du divorce / l'acte de décès.
- Déclaration de domicile (declaración jurada de domicilio).
- Copie du passeport.

Divorce

- La sentence ferme du divorce établie par le juge correspondant. Dans le cas où des enfants sont nés dans le mariage et qu'ils sont à ce moment encore mineurs, la sentence doit indiquer qui des deux parents détient l'autorité parentale.
- Acte de mariage précédent avec la note marginale du divorce.

Décès

- Acte de décès.

PREPARATION DE MARIAGE EN VUE D'UN MARIAGE EN SUISSE

- Les actes doivent être datés de moins de 6 mois et doivent être apostillés par le Ministère de Relations Extérieures du Costa Rica.
- Chaque document doit être accompagné d'une photocopie.
- **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.**
- Compléter les formulaires "Demande en vue du mariage" et "Déclaration relative aux conditions du mariage". La légalisation se fait à l'Ambassade sur rendez-vous

Du citoyen ou de la citoyenne costaricien/cienne:

- Passeport et carte d'identité (cédula).**
- Certificat de naissance;** établi par le Registre Civil.
- Certificat d'état civil;** établi par le Registre Civil.
- Déclaration de domicile (declaración jurada de domicilio).**
Le parent costaricien doit établir une déclaration personnelle de domicile sous serment auprès d'un notaire public mentionnant son adresse de domicile, l'état civil avant le mariage et les noms complets de ses parents.
- Si le partenaire est divorcé :**
Acte de mariage du mariage précédent avec la note marginale du divorce, plus la sentence ferme du divorce. Dans le cas où des enfants sont nés du premier mariage et qu'ils sont à ce moment encore mineurs, la sentence doit indiquer qui des deux parents détient l'autorité parentale.
- Si le partenaire est veuf :**
Acte de décès; établi par le Registre Civil

De la part de la personne en Suisse :

- Citoyen/ne suisse :** copie du passeport.
- Etranger/ère :** copie du passeport et du permis de résidence en Suisse.

Les frais pour les démarches de préparation du mariage s'élèvent à **CHF 230.--** et doivent être réglés en espèces selon le taux du jour en CRC au moment du dépôt du dossier à l'Ambassade.

ATTENTION:

Dans le cas où l'époux/l'épouse étranger/ère souhaite rester en Suisse après le mariage et y résider, une demande de visa D doit être soumise en même temps que le dépôt des documents d'état civil.

Démarches du visa D de longue durée : compléter et signer (3 formulaires de demande de visa D avec 3 photos et un extrait du casier judiciaire apostillé). Les frais de **CHF 88.-** doivent être réglés en espèces en CRC au moment du dépôt du dossier à l'Ambassade.

Le processus complet jusqu'à réception d'une autorisation de séjour en Suisse dure entre 8 à 10 semaines.